

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation
20.03.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT,
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLOIN,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT

OBJET DE LA DELIBERATION :
Taux d'imposition 2025

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2025 adoptant le rapport d'orientations
budgétaires 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission « Commerce, Finances » du 10 mars 2025,

il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025, qui seront donc les
suivants :

Taxe d'habitation résidences secondaires	26.17
Foncier bâti (TFPB)	40.46
Foncier non bâti (TFPNB)	50.44

Après examen, le Conseil Municipal, par 27 voix « pour » :

⇒ fixe les taux d'imposition 2025 tels que proposés,

⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **4 AVR. 2025**

Publié le : **4 AVR. 2025**

Notifié le :